L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Cité et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 3 MAI 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, reconnaissant les services généraux de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui [illegible] le souvenir de ses mémoires [illegible]"

"Résolu que le Président du Sénat soit invité à envoyer une copie de ces résolutions à Mr. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans [illegible] février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane [illegible] administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été [illegible] et la fermeté, et par un zèle [illegible] pour le service public; que [illegible] et qu'il se retire avec une [illegible] de cette Chambre pour sa conduite [illegible] personnelle."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE
ALBERT HOA.

On nous prie d'appeler l'attention des amateurs, à la vente des vins de Bourgogne et de Champagne, qui aura lieu cet après-midi, rue St. Louis, vis à vis la Nouvelle Bourse, par Messrs Fernandez & Whiting.

☞Ces vins sont de première qualité, et garantis supérieurs à tout ce qui a été importé jusqu'à présent.

Dix navires sont partis du Hâvre pour la Nouvelle-Orléans, dans l'espace de trois jours. L'Alexandria [illegible] le 28 mars, le Brunette, le Frankfort, le Plymouth, le Creole, l'Elizabeth le Salem, et le William & John, [illegible] le Metamoras le [illegible] partis le 1er avril. Nous avons annoncé les départs du Talma et du Vir[illegible], le Bordeaux, la Thérèse Louise et le Mano, de Marseille. En tout 14 navires attendus de France.

IMPARTIALITÉ FÉDÉRALE

[illegible]

des bouilloires a été jetée dans Front street, et a fait un grand trou en terre. On suppose qu'il y a beaucoup de cadavres dans la chambre; mais elle est sous l'eau et l'on ne peut y atteindre.

La MOSELLE était un bateau neuf, commandé par un homme estimable. Beaucoup de personnes des deux bords ont été témoins de l'explosion; mais on n'a s'accorde pas sur la cause. On présume que le bateau avait trop de vapeur. On ne sait pas encore combien de personnes ont péri; on croit qu'il y avait 250 à 300 personnes à bord. Plus de la moitié a dû périr.

Bureau du *Chronicle & Sentinel*—Augusta (Ga), Samedi soir, à 6 heures, 21 avril.

INCENDIE DE CHARLESTON!!

Nous apprenons avec le plus vif regret, par des passagers de Charleston, qui viennent d'arriver ici par le chemin de fer de la Caroline, que la ville de Charleston vient d'être la proie d'un des incendies les plus violents et les plus destructifs qui aient jamais éclaté aux Etats Unis. Au départ des chars, ce matin à six heures UN TIERS DE LA VILLE ETAIT REDUIT EN CENDRES, et le feu était encore dans toute sa force.

Le feu éclata hier à huit heures et un quart du soir dans une boutique de peintre dans la partie ouest de King street, au coin de Beresford street. Le vent soufflant avec force du sud-ouest, chassait les flammes diagonalement en travers de King street, et au moment du départ des chars toute cette partie de la ville au-dessus de Beresford street jusqu'à Society street, et de la partie ouest de King street jusqu'à la rivière était en flammes ou en flammes. De Beresford street à Society street, il y a quatre rues et avant et peut-être plus de King street à la baie.

Le feu s'était également étendu à quatre ou cinq carrés à l'ouest de King street, et continuait à s'avancer avec une rapidité effrayante, en remontant cette rue dans la direction de Boundary street, ce qui presque certain. Notre correspondant croit qu'il est impossible de calculer le degré d'extension que pourrait prendre l'incendie, car à 6 heures du matin il ne paraissait nullement vouloir diminuer.

Entr'autres bâtimens consumés, il y a plusieurs églises, le nouvel hôtel et le superbe hôtel neuf récemment bâti, et tous les marchés excepté celui au poisson. Presque tous les comptoirs des grands négocians de King street, au centre des affaires, comme ceux de: Parish, Wiley & Co, C. et G. H. Kreser & Co; Bonann et Co, et tous ceux du voisinage, les grands magasins de Miller, Ripley & Co, au coin de King street et Society street venaient de prendre feu au départ de notre rapporteur. L'hôtel des marchands, autrefois [illegible], paraissait [illegible]. L'hôtel de Noires, [illegible] King street et du côté ouest, on avait enlevé tout le mobilier, [illegible]

[illegible]

DE L'INCENDIE DE CHARLESTON

[illegible]

Aux Electeurs de la Nouvelle-Orléans.[1]

La plainte les bouleversait c'était la souveraineté. — La Harpe.

[illegible]

FRANCE ET MEXIQUE

[illegible]

EXPLOSION DÉSASTREUSE D'UN BATEAU A VAPEUR

Cincinnati, 26 avril.

Monsieur,

[illegible]

Le soussigné ne parlera ni de la sentence inique et atroce par laquelle un juge de la capitale, Mr. Fomayo condamna l'année dernière à dix ans de prison à la Vera-Cruz, c'est-à-dire à une mort horrible après des souffrances plus ou moins prolongées, un français qui n'avait fait passer pour coupable d'homicide sans qu'il eût la moindre preuve sur laquelle il pût baser sa sentence, et après avoir au contraire refusé d'admettre toutes celles qui contrariaient ses vues; enfin en violant toutes les formes légales et le droit sacré de la défense.

Ni du meurtre encore plus récent que le Col. Pardo, commandant de la ville de Colima, essaya de commettre en pleine rue sur un autre français qui exerçait l'honorable profession de la médecine, [illegible]

[illegible]

Mademoiselle Calvé a choisi pour son bénéfice la pièce dans laquelle elle a obtenu son plus beau triomphe: *l'Ambassadrice*. Il y a dans ce choix une quatrième plaine de grace et de délicatesse. La reconnaissance de l'actrice est le meilleur moyen de gagner celle du public, et nous ne doutons point pour elle d'un second triomphe, ni d'une seconde couronne.

Le programme du bénéfice nous a paru aussi bien varié que sagement distribué. Au deuxième acte Mlle. Calvé chantera un air nouveau de l'opéra intitulé le *Mouton mœl*, œuvre lyrique pleine de grace, dans une jeune et charmante personne, Mlle. Louise Puget, dont la musique fait fureur. Toutes les Dames voudront entendre ce morceau, ne serait-ce que par esprit de corps.

Après viendra le 3me acte de *Marie Stuart*, puis *Frosine ou la dernière venue*, pièce dans laquelle nous pourrons applaudir de nouveau la jeune Eugénie; enfin l'orchestre exécutera l'ouverture de Tancrède et dans les entr'actes Mlle. Calvé chantera plusieurs romances. — H. B.

VOYAGE A L'ILE DE CUBA

II

Suite de l'histoire du général Tacon.

La Havane était dans la stupeur. Le Tacon était à la fois homme et chose [illegible] en fait de gouvernement, n'avait appris que le Tacon le *Rufuler* [1]

La ville était en boulevernement et comme en désordre, dans sa sagesse [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

THEATRE.

Bénéfice de Mademoiselle Calvé

[illegible]

ordonnées par le conseil. Pourvu que les porteurs de dits petits billets ne puissent forcer le [illegible] bons qui a été affectés à leur paiement, [illegible] sommes par cette municipalité en vertu de l'ordonnance passée à la séance du vingt avril 1838, avant qu'une période de dix huit mois ne soit écoulée après la reprise des paiemens en espèces des banques de la ville.

Art. 3. La griffe qui doit être apposée aux termes de l'ordonnance passée à la séance du vingt avril 1838 sera apposée au dos des petits billets.

Art. 4. Comme les besoins de la municipalité nécessitent que l'émission de petits billets ordonnée par l'ordonnance passée en la séance du 20 avril 1838, soit faite immédiatement, et que l'impression des bons à émettre en vertu de la dite ordonnance et leur signature par le maire, entraînera à des délais assez longs, il sera tenu un registre par le trésorier et le contrôleur, conjointement, lequel registre devra être paraphé à la fin et à la dernière page par le maire, et sur lequel ce [illegible] le trésorier et le contrôleur devront enregistrer [illegible] numéros des différentes séries de petits billets à émettre en vertu de l'ordonnance du vingt avril 1838, dans la manière suivante, et ce pour chaque série séparément, savoir:

"Le présent enregistrement a pour but de constater [illegible]"

[illegible]

Et après que toutes les séries auront été ainsi enregistrées, ce livre sera arrêté par le comité de finances, et remis en dépôt à la Banque des Citoyens; et y demeurera déposé jusqu'à ce que les bons à émettre en vertu de l'ordonnance passée en la séance du vingt avril 1838, aient été émis; et après ce [illegible] sera déposé dans les archives de cette municipalité.

Art. 5. Les bons à émettre en vertu de l'ordonnance passée à la séance du vingt avril 1838, devront être émis dans un délai qui n'excédera pas quatre mois; [illegible]

[illegible]

Résolu que la résolution en date du 20 avril courant, fixant le salaire des employés de cette municipalité, est amendée de la manière suivante, savoir:

15 travailleurs à $35, par mois.
3 charretiers à $2. 50, par jour.
3 tombereaux à ordures à $65 par mois.
4 charpentiers à $2. 50 par jour.
1 maître charpentier à $3 par jour,
1 paveur à $50 par mois.

[illegible]

Sur motion de M. Marigny et après dispensation des règles,

[illegible]

DERNIERES DATES

[illegible]

COMMERCIAL.

New-York, [illegible] avril 1838.

Vente d'Actions

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

[illegible]

Arrivés.

[illegible]

P. GALLAGHER.

Conseil de la 3me municipalité

Séance du 27 avril 1838.

Le conseil s'est assemblé [illegible]

[illegible]

Art. 1. Dans tous les cas où le comité de finance [illegible]

[illegible]

Art. 2. Les billets à émettre en vertu de l'ordonnance précitée, [illegible]

☞ Vendredi prochain, 5 mai, à 7 1/2 heures du soir, la vente [illegible] St. Charles, [illegible]

JOSHUA RICE, secrétaire. — JOHN H. HOLLAND, président.

30 av—3

LES soussignés ont ouvert [illegible] sous la raison de FEHRMAN & LIEBERT.

Pour les transactions de commissions en générale.

E. W. FEHRMAN,
FREDERIC LIEBERT.

3 mai—1

LES acquéreurs des lots de terre vendus pour le compte de la veuve et des héritiers Griffin, sont priés de se présenter [illegible] l'étude de L. T. Caire, not. pub, No 47, rue St. Louis, et à [illegible] adjudication. — 3 mai—3

LES créanciers de J. B. Orr, sont prévenus que les syndics sont prêts à leur payer le 15 du courant, le dividende auquel ils ont droit d'après le tableau présenté à la cour de District. — 3 mai—3

106 DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par J. ENDUCE, 174, rue Tchoupitoulas. — 3 mai—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Aux Dames et Messieurs.

A. SCHONINGER ayant transporté son établissement, rue de Chartres, au no. 113, entre Conti et St. Louis, y a ouvert un nouveau magasin de chaussures pour les Dames et Messieurs. Il tient un assortiment de chaussures d'élites les plus à la mode, telles que brodequins de Dames de toutes couleurs, brodequins d'hommes en étoffe, et bottes de la meilleure qualité.

Il a aussi un grand assortiment de cuirs de toutes couleurs, ainsi que veaux vernis, tiges de bottes extrêmement souples, [illegible] en tout genres, et par le choix et le bon goût de ses articles, il espère le patronage de ses amis et connaissances.

3 mai—3

AVIS A MM. LES HABITANS

UN colon de la Martinique récemment arrivé en cette ville, versé dans l'administration des sucreries, la culture des cannes à sucre, leur fabrication et celle des rhums et tafias, a l'honneur d'offrir ses services à MM. les planteurs, soit comme gérant d'habitation ou simplement pour le montage de l'équipage à sucre et des appareils distillatoires, dont il possède un système particulier très économique pour le chauffage, et reconnu par l'expérience pour le meilleur connu.

S'adresser à M. Vitalis, rue Royale, 248, entre Dumaine et Ste. Anne, près le marchand de meubles.

3 mai—3

AVIS—La cérémonie du posage de la première pierre du nouveau théâtre projeté, et qui doit être érigé à l'encoignure des rues des Magasins et Delord, est renvoyée jusqu'à lundi, 7 mai, à 4 heures, de l'après-midi.

Par ordre du bureau des Directeurs,

R. RUSSELL,
CUTHBERT BULLITT,
A. MONDELLI.
Comité d'arrangement.

1er mai—7

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 3 Mai,

MATHILDE

OU

LA JALOUSIE.

Drame Vaudeville en trois actes, par Boyard et Laurencin.

Suivi de

LE CHALET

Opéra Comique en 1 acte, d'Alphonse Adam

Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Vendredi 4

Bénéfice de Melle. CALVÉ

L'AMBASSADRICE,

Opéra Comique en 3 actes, d'Auber.

Au 2me acte Melle Calvé chantera un air nouveau de l'opéra. "Le mauvais œil."

Le 3e. acte de

MARIE STUART,

Tragédie de Pierre Lebrun.

A la demande générale

2me Représentation de

FROSINE,

OU

LA DERNIERE VENUE,

Vaudeville en un acte,

Dans lequel Melle. Eugénie remplira six rôles differens.

Grande ouverture de

TANCREDE,

Musique de Rossini.

Romances chantées par Melle Calvé.

Salle de la marine,

Entre les deux marchés, rue de la Levée.

Samedi, 5 mai 1838.

GRAND BAL PARE.

Prix d'entrée, cavalier, $1 50

Soirée musicale.

MR. F. Kroll, artiste du théâtre français, prévient respectueusement les Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il aura l'honneur de leur offrir, samedi prochain dans la rotonde la Bourse, une soirée musicale, ainsi composée:

Deux nouvelles ouvertures ainsi que d'autres morceaux d'ensemble y seront exécutés à grand harmonie, et les artistes ci dessous mentionnés, y exécuteront des solos.

M. Valière	Hautbois,
Coffi	Trombonne
M. Bishop	Chant,
M. Lehmann	Piston,
M. Jobey	Basson,
M. F. Kroll	Clarinette

On trouvera des billets chez tous les marchands de musique. — 30 av

MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Louisville, Cincinnati, Maysville et Huntsville.

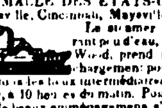

Le steamer TUSKINA, tirant peu d'eau, capitaine W. A. Wood, prend maintenant son chargement pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, et partira le 5 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER 37, rue des Magasins.

N. B. Le Tuskina, prendra du frêt pour Natchez, Rodney, Grand Gulf et Vicksburg. — 3 mai

POUR BOSTON

☞ La goëlette de première classe fine voilière, NOTUS, capitaine Crocker, partira positivement vendredi 4 du courant. Pour frêt de 150 barils à la cale et 75 balles coton sur le pont, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Jefferson ou à COOLIDGE & PLIMPTON, 56, rue Gravier. — 3 mai

A LOUER.—Le magasin en briques, No. 30, rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et des Magasins—on peut en donner possession le 20 juin 1838. Aussi, le magasin en briques à trois étages, No. 50, Tchoupitoulas, près de l'encoignure de la rue Poydras. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON, 49 rue Royale. — 3 mai

AVIS AUX PROFESSEURS DE MUSIQUE.

UN Professeur de Musique, touchant du Piano, jouant du violon et chantant, enseigner la musique vocale, [illegible] pourra obtenir une excellente place à la campagne (dans cet Etat) en s'adressant à E. JOHNS & Co. Encoig. St Charles et de la Commune.

☞Nul qui ne saura donner des références de première respectabilité n'aura besoin de se mettre en peine. — 3 mai

GRAINES DE COTON—100 sacs graines du Texas, à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune. — 3 mai

CORDES d'emballage et ficelle—100 rouleaux cordes et 30 balles ficelle, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co 88, rue de la Commune. — 2 mai

CHARRETTES et Brouettes—De la manufacture de Philadelphie, à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune. — 3 mai

PORTER et Bière,—50 boucauts et 50 barils porter et bière de Philadelphie, en débarquement du navire Chester, et à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune. — 3 mai

CHARBON—73 tonneaux charbon de Schuylkill, en débarquement du navire Chester, à vendre par JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune. — 3 mai

CIDRE—4 barils cidre, à vendre par SLOAN & BROTHER. 39, Nelle Levée. — 3 mai

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, Nelle Levée. — 3 mai

BISCUITS A L'EAU—10 barils petits biscuits, crackers à vendre par SLOAN & BROTHER, 39, Nelle Levée. — 3 mai

25 BARILS et 25 barils de beurre frais de l'Ouest, en débarquement et à vendre par VILLATE & TOLEDANO, 52, Vieille Levée. — 3 mai—3

186 BARILS goudron et 131 barils résine en débarquement de la goëlette Garcon et à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. — 3 mai

VIEUX RUM—En détail, qui doit être vendre par J A BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. — 3 mai

TRAITES sur la Trésorerie, à vendre par J A BARELLI & Co 61, rue de la Commune. — 3 mai

JAMBON—4 barriques jambon de Lancashire, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Bank Place.

BIERE—20 barriques de bière pâle de Acker, en bon ordre, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Bank Place. — 3 mai

PLOMB EN BARRES et TABAC.—4 boucauts tabac du Missouri, propre à la fabrique des cigares; 80 saumons de plomb en petites barres, reçus par le Semiramis, de Boonslick, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 35, rue du Camp. — 3 mai

CAFE—300 sacs café, en débarquement de la goëlette Sabine, à vendre par KOHN, DARON & Co, 25, rue Bienville. — 3 mai

MOUSSELINE—Un bel assortiment de mousseline française, reçu par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par KOHN, DARON & Co, 25, rue Bienville. — 3 mai

CIGARRES—50 milliers à vendre par KOHN, DARON & Co, 25, rue Bienville. — 3 mai

TOILE ECRUE—25 balles toile écrue de 3/4 pour chemises de nègres, vingt d'être reçues. Aussi, en magasin, toile à draps, 7/8, 5/4 et 9/4, blanchie et écrue, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. — 3 mai

COOLIDGE & PLIMPTON ont transporté leur magasin du No 60 au No 55, rue Gravier. — 3 mai

ESPECES—Piastres Mexicaines, à vendre par SCHMIDT & WERNER, No. 30, rue Bienville. — 3 mai

TRAITES sur New York, à vue, à 10 et 30 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER, [illegible] Bienville.

CORDE de Toile d'Emballage—40 pièces toile d'emballage, 15 rouleaux de corde, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. — 3 mai

VIN—25 quarts barriques, vin de sherry; 50 barils [illegible] à vendre par ROBERT H WHITE, 34, rue Gravier. — 3 mai

EAU DE VIE—10 demi pipes eau de vie de Bordeaux; 15 quarts do do à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier. — 3 mai

MAQUEREAUX—350 barils no. 1; 200 do no. 2, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE, 31, rue Gravier. — 3 mai

HUILE—500 gallons huile de baleine pure, 50 barils do; 25 do à tanner à vendre par ROBERT H WHITE, 34, rue Gravier. — 3 mai

SAVON—300 caisses savon No 1 et 2 à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier. — 3 mai

Eglise de St. Patrick.

COMME il a été décidé par les marguilliers de l'Eglise de St. Patrick qu'elle soit commencée aussitôt que possible d'après le superbe plan qui a été exposé il y a quelque temps à l'Arcade, et, comme l'expérience l'a prouvé, il est convenable de vendre pour l'espace de cinq ans et payables à trois termes, les bancs de l'Eglise, ceux qui sont amis de cette amélioration peuvent aller en examiner le plan. Des arrangemens ont été pris pour que la première pierre de cette Eglise soit posée dans le plus bref délai.

R. C. secrétaire. — 1 mai—6

Le jeune nègre nommé DICK, s'est absenté de chez le soussigné depuis dimanche soir. Cet esclave est un idiot, âgé d'environ 23 ans, taille de 4 pieds 8 pouces environ, et était vêtu d'un pantalon noir, une chemise de gingas et n'avait pas de chapeau. En partant, il disait qu'il allait au Natchez. Les capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. Dix piastres seront données à celui qui le conduira au soussigné, No. 16, rue St. Louis. — 3 mai—6 — G. GUTH.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

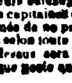

Seront payées pour l'arrestation et la mise en possession de la mulâtresse, teint clair, nommée ELIZABETH, âgée d'environ vingt deux ans, appartenant à la succession de feu Eliza Shields; elle est absente depuis lundi 30 avril, et l'on suppose qu'elle est cachée en ville, car depuis elle a été vue près de la halle aux legumes.

JAMES M. TAYLOR, 96, rue de la Nelle Levée. — 3 mai—3

$25 DE RECOMPENSE

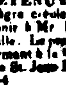

PARTI Marron de chez le soussigné, depuis trois semaines environ, le nègre DAO, âgé d'à peu près 20 ans, bien bâti, et d'une peau très noire. Il avait essayé de monter le fleuve dans plusieurs bateaux qui font les voyages de Cincinnati. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, sont informés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans quelque geole que ce soit.

DANIEL HICKY, 63 rue du Canal. — 3 mai—6

AVIS

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste, le nègre créole nommé Médard, disant appartenir à Mr Eusèbe Locrosse, près Donaldsonville. Le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 30 avril 1838.

A. LUMIBAIS, Shérif. — 2 mai—4

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE CARMOUCHE—Vente par le Register des Testamens—Jeudi le sept juin mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 2 mai 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Baptiste Pierre Carmouche h. c. l. décédé, la propriété foncière ci après décrite, savoir:

1o. Un demi terrain situé au faubourg de l'Annonciation ou Lacourse, de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le no. deux de l'ilet no. cinquante borné par les rues Constance, du Bassin, Magasin et Robin, d'après le plan du susdit faubourg dressé par B. Lafon, le 15 mai 1809, dont une copie dûment certifiée est déposée en l'étude de Louis T. Caire notaire. Le dit demi terrain mesurant, au pieds français, trente pieds de face à la rue Constance sur cent trente pieds de profondeur, joignant d'un côté le terrain no. deux, ensemble les batisses en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance, à six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Seghers not. pub. — 3 mai

SUCCESSION DE LANGMUIR—Vente par le régistre des testamens—Mardi le cinq juin 1838, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rue Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, sous la date du 2 mars 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Robert Longmuir décédé, une esclave nommée Anne, âgée d'environ quinze ans, appartenant à la mineure Janet Vance Langmuir enfant du défunt et son épouse Madame Janet Black laquelle esclave doit être libre à l'âge de tente ans.

Conditions de la vente—Six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et hypothéqué jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. — 2 mai

COUR DE PAROISSE—Ferguson, Parker & Co, et autres contre le bateau à vapeur North Alabama, capitaine Whittemore et propriétaires—En vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le jeudi le 24 mai, à une heure de relevée.

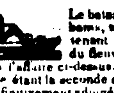

Le bateau à vapeur North Alabama, tel qu'il se trouve maintenant amarré de l'autre bord du fleuve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière ledit steam boat sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation, portant intérêt à cinq pour cent avec caution suffisante, et ce tant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

FRED BUISSON, shérif. — 3 mai

H. Fonnabel contre A Brebier & Co

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue de la Vieille Levée entre les rues Dumaine et St Philippe, le lundi, le 21 mai, à 10 heures du matin.

En un seul lot, le contenu d'une pharmacie saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite pharmacie sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent jusqu'à parfait paiement. FRED BUISSON, shérif. — 3 mai

COUR de District—Dans l'affaire de Etienne Lafferranderie portée comme No. 14913 sur le docket de ladite Cour—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi le 16 mai, à une heure de relevée.

Un esclave nommé Joe, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Deux et quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

F BUISSON—Shérif. — 3 mai

COUR DE PAROISSE.—P. A. A[illegible] contre ses créanciers. — En vertu d'une ordonnance de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi 4 juin prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés à Mandeville, paroisse St. Tammany, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet No. 32, formant ensemble tout cet ilet, et mesurant ensemble 540 pieds de face à chacune des rues Jefferson et Monroe, et 1,080 pieds de face à chacune des rues Adair et Coffee, le tout mesure française, d'après un plan fait par Louis Bringer, arpenteur général, daté le 11 janvier 1834, et déposé en l'office de Felix de Armas, notaire public, à la Nouvelle Orléans.

Aussi—Deux lots de terre situés et étant proche de la passe Christian, comté d'Hancock, Etat du Mississipi, désignés sur un plan fait par Louis Surgi, arpenteur, daté du 6 juin 1836 et déposé en l'office de W. Boswell, notaire public, par les Nos. 24 et 25. Le lot No. 24 a un demi arpent face au golfe du Mexique, et une profondeur de 25 arpens et 107 pieds d'un côté, et 26 arpens et 123 pieds de l'autre côté, de plus 96 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le lot No. 25 a un demi arpent face au golfe du Mexique, et une profondeur de 26 arpens et 123 pieds d'un côté, et 26 arpens et 139 pieds de l'autre côté de tout mesure anglaise.

Aussi—Une portion de terre située à Fantaisie, paroisse de Plaquemines, en cet Etat, à environ 33 milles au-dessous de cette ville, et sur la même rive du Mississipi, désignée sur un plan fait par Jean Antoine Guerard, député arpenteur général, le 5 décembre 1836 et déposé en l'office de Wm. Boswell, notaire public, comme No. 20, ayant un arpent face à la rivière du Mississipi, sur une profondeur qui se trouve conformément audit plan, sur lequel ladite portion de terre mesure trente neuf arpens de superficie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses dépendances, tous ses droits, chemins, accrétudes et les privilèges et avantages qui lui appartiennent. Ladite portion de terre fait partie de l'habitation acquise par Mme. veuve Coiron de Antoine Abat.

Aussi.—Deux îlets de terre situés au faubourg Washington, près cette ville, et désignés par les Nos. 55 et 56, conformément à un plan fait par N. Rillieux & Co, ingénieurs civils, daté du 8 novembre 1836, et déposé en l'office de Jules Mossy, notaire public. L'îlet No. 55 est situé entre les rues Agriculture, Abondance, Mathilde et une partie de terre appartenant à L. B. Macarty. Cet îlet est divisé en onze lots parmi lesquels neuf mesurent 31 pieds face à la rue Mathilde sur une profondeur de 119 pieds, les lots restant sont des encoignures; l'un mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur 119 pieds de profondeur. Le No. 11 forme une encoignure et mesure 31 pieds un pouce et 2 lignes de face sur 119 pieds de profondeur. L'îlet No. 56 est situé entre les rues Mathilde, Ennis, Agriculture et Abondance, et est composé de 21 lots parmi lesquels neuf mesurent chacun 31 pieds face à la rue Mathilde sur 119 pieds de profondeur, huit autres mesurent chacun 31 pieds face à la rue Ennis sur 119 pieds de profondeur, et les quatre lots restant forment des encoignures et mesurent chacun au-dessus de 31 pieds de face sur 118 pieds de profondeur. Lesdits îlets font partie de l'habitation ayant appartenu à Manuel Andry.

Aussi—Trente deux îlets de terre situés à Hanckeville, paroisse de Plaquemines, en cet Etat, à environ 33 milles au-dessous de cette ville, et sur la même rive du Mississipi, désignés sur un plan fait par Louis Joseph Pilie, député arpenteur général, le 4 décembre 1836, et déposé en l'office de Wm Boswell, notaire public, par les Nos de 74 à 94 inclusivement, et de 101 à 134 inclusivement. Les îlets des Nos 74 à 94 mesurent chacun 300 pieds de face sur 294 pieds et 2 pouces de profondeur. Les îlets des Nos 104 à 114 inclusivement mesurent chacun 300 pieds de face sur 294 pieds 2 pouces de profondeur. Les îlets des Nos 115 à 134 mesurent chacun 265 pieds de face sur 294 pieds 2 pouces de profondeur. Tous ces îlets font partie de l'habitation autrefois nommée habitation de Sainte Sophie.

Toutes les propriétés ici décrites, abandonnées par P. A. [illegible] à ses créanciers, seront vendues pour du comptant.

FRED. BUISSON, shérif. — 3 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Q[illegible] connu que Auguste Montreuil, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi Auguste D. Doriocourt, député Register des testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio député greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les ventes des propriétés mobilières et immobilières" Approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier dernier, rendu dans l'affaire de la succession de Dame Marie Marthe de Macarty, décédée veuve du Sieur François Gauthier de Montreuil, la propriété ci-après décrite, fut le cinq de mars 1838, offerte en vente publique à l'encan par le ministère de messieurs Dutillet et Deery, encanteurs en cette ville et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Les trente et un trente deuxièmes d'un lot de terrain situé en cette ville, rue de l'Esplanade entre les rues des Grands Hommes et de Craps, ayant quarante-sept pieds plus ou moins de face à ladite rue de l'Esplanade, sur environ cent trente pieds de profondeur, borné du côté de la rue des Grands Hommes par la propriété de M. F. Gardère et du côté de la rue de Craps par la propriété de M. Achille Murat ou ayans cause et dans le fond par un mur en briques, ensemble la maison en briques à étage, cuisine et toutes autres dépendances, y compris la remise en briques sans aucune exception ni réserve adjugée au susdit Auguste Montreuil pour le prix de dix mille piastres, $10,000.

Conditions de la vente:—Cinq mille piastres payables le vingt-trois octobre 1838, et cinq mille piastres payables le vingt trois octobre 1839 pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée, et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour de Preuves, ce 1er. jour du mois de mai A. D. 1838.

A. D. DORIOCOURT, Député Régistre des Testamens. — 3 mai

AVIS—Les livres de souscription au montant du capital de la Compagnie de la Bourse et des Bains, seront ouverts au bureau de la Compagnie du chemin à coulisse du lac Ponchartrain, rue de la Vieille Levée, entre les rues du Quartier et Esplanade, le lundi 14 du courant, depuis 9 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi; et resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, jusqu'à jeudi le 24 de ce mois inclusivement. Les conditions de la souscription sont comme suit, savoir:

Chaque action sera de la somme de cent piastres, payable comme ci-après:

Cinq piastres par action au moment de la souscription, et la balance à telles époques et en telles sommes que le président, qui sera élu, jugera à propos de demander.

L. U. GAIENNIE,	THO J. SPRAKE,
E. D. FERRIET,	J. B. F. GIQUEL,
THO. DUPLESSIS,	L. H. FERAUD.
JOHN KILSHAW Jr.	

3 mai—8

AVIS—M. G. Lombard père et G. Daumer, ont chacun en ce qui le concerne, chargé de leurs affaires MM. G. & L. Garnier. Nouvelle Orléans 30 avril 1838. — 1 mai—8

Ventes à l'Encan:

PAR J. B. BLACHE,

IL sera vendu, lundi le 7 du courant, à 4½ heures de l'après midi, au magasin No. 79, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon:

108 paniers fayence en débarquement du navire Vermont, de Liverpool. Conditions à la vente. — 3 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera positivement vendu samedi prochain, 5 du courant, à 10 heures du matin, dans le magasin, rue Toulouse No 10, entre les rues de la Levée et Chartres, pour clore un compte.

Une grande quantité de liqueurs, de vins fins de toutes qualités en caisses, absinthe, eau de Cologne, Fondues, Porcelaine &c, &c.

Conditions à la vente. — 3 mai—3

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu, samedi, le 5 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, 3445 pots français assortis depuis 1 à 18 pennis.

Conditions à la vente. — 3 mai—5

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de charbon de Liverpool.

IL sera vendu vendredi, 4 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis de la Presse à coton d'Orléans, 68 tonneaux de charbon, importé par la barque Cumberland, directement de Liverpool, et vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. — 3 mai—2

PAR A. L. FERNET.
Magasin d'encan, 107 rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 3 du courant, à 9 heures et demie, un bon assortiment de marchandises sèches de toutes descriptions; une bonne quantité de linges faits propres à la saison, lesquels seront vendus sans réserve.

Aussi, des comestibles, tels que vin de Sherry, genièvre, tabac, &c. — 3 mai

ESCLAVES DE PRIX A L'ENCAN
PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu Vendredi, le 4 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, deux esclaves, mari et femme, tous deux domestiques de confiance. Aussi, une mulâtresse couturière et femme de chambre. Conditions à la vente. — 3 mai—2

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu Samedi, 5 Mai 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, dix sept actions de la Banque d'Orléans, vendue pour cause de départ.

Conditions comptant, ou à 60 jours de crédit en billet endossé portant six pour cent d'intérêt. 3m—3

PAR FERNANDEZ & WHITING
Vente des Vins de Bourgogne et Champagne, continuée.

JEUDI après-midi, 3 du courant, à 4 heures et demie, rue St Louis, en face de la Nouvelle Bourse la vente des vins fins de Bourgogne et de Champagne, sera continuée; pour clore la consignation.

☞On invite les amateurs de bon vin, à s'y trouver.

Condition à la vente. — 2 mai

PAR BARNETT Snr

IL sera vendu samedi prochain 5 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

QUATORZE LOTS DE TERRE,

propres à bâtir et situés dans la première municipalité dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Marais et Tremé, d'après le plan maintenant déposé à la Bourse.

Conditions—1/4 comptant, et le reste à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 2 mai—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 5 de mai, à la Bourse de Cité, à midi, par ordonnance des parties intéressées, la goëlette Elizabeth, avec ses agrès, mâture & telle qu'elle est maintenant amarrée dans ce port, près de la rue de la Douane.

Conditions au moment de la vente. — 1 mai—5

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

IL sera vendu jeudi prochain, 3 mai, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi, l'esclave Lydia, âgée d'environ 17 ans, créole, excellente cuisinière, [illegible] et très propre à tout ouvrage. Elle est pleinement garantie et acclimatée.

Onze lots de terre situés dans la baie de Biloxi, contenant 100 pieds de face sur 1000 pieds de profondeur, [illegible] ombragés de [illegible] rangées de chênes verts et de citronniers [illegible] habitation, [illegible] jardins, à très peu de frais. [illegible] trouve de très grands arbres. La terre est entre celle de Pradon et la Pointe.

La propriété sera vendue par suite du désir des propriétaires de quitter cette ville. Les conditions sont au comptant. — 30 av—4

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu jeudi prochain 3 mai, à dix heures du matin, en son magasin d'encan, rue Toulouse, N. 42,

2 [illegible] français.
2 de [illegible] blanches et en couleur.

Récemment reçus par le navire Rubicon, ainsi qu'un assortiment de marchandises sèches. — 1er mai 1&3

PAR J. LEVY

IL sera vendu jeudi prochain, 3 du courant, au No. 61, rue du Camp, pour clore une consignation de vins de choix:

Une futaille de vin de sherry pâle,
Une futaille do do doré à vieux,
Une do do do léger do,
Deux do do do vieux pâle.
Une demi do do do couleur éclatante
Une futaille, vin de sherry d'Amontellido
Deux pipes vin de sherry pâle,

Importé d'Angleterre par le navire Tallahassee, depuis le mois de novembre dernier.

Conditions au moment de la vente. — 1 mai—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu Jeudi, 3 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

14 lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, bornés par les rues Sauvage, St. Jean, Florida et Compromise, et désignés par les Nos 1 à 14, chacun de ces terrains mesurant 30 pieds de face aux rues St. Jean et Florides, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Edward Barnett not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 1 mai—3

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

IL sera vendu jeudi, 3 mai, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, la négresse MILLY, âgée d'environ 24 ans, créole, parlant anglais et français, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, et excellente domestique de maison, et entièrement garantie.

Conditions comptant. — 1er mai—3

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion

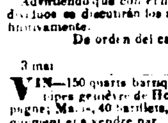

SIENDO de una importancia tan vital para la compañia la discusion razonada de sus nuevos reglamentos, cuyo proyecto presenta la comision encargada, a su inspeccion, examen y adopcion, el capitan espera que todos los miembros de ella, interesados en su progreso y buena administracion acudiran a la asamblea general que se celebrara el martes 8 del corriente, a las 7 de la noche, en casa del honorario Honoré Faure, calle San Felipe, entre calle Condé y Levé.

Advirtiendo que con el numero que se reuna de individuos se discutiran los articulos y se resolveran definitivamente.

De orden del capitan.

Fco. A. GARCIA. Sargento Primero. — 3 mai

VIN—150 quarts barriques vin doux de Malaga; 2 pipes genièvre de Hollande, 140 paniers Champagne; Madère, 40 barillets, 100 barils pêches en conserve, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier. — 3 mai

LES personnes qui désirent concourir à la réception du Prince de Joinville, fils du Roi des Français, et lieutenant de vaisseau, sont prévenues que une souscription pour un banquet, et une liste pour un bal de jeunes de famille sont ouvertes chez M. Rivaux, rue d'Orléans. On doit espérer que les citoyens de cette ville se réuniront pour cette réception, sans distinction ni de langage ni d'origine.

Les commissaires provisoires sont:

MM. B. Marigny,	MM. Martin Gordon Jnr
E. A. Canon,	George Eustis,
J. B. Plauché,	J. F. Canonge,
Simon Cucullu,	James Dupuy,
Victor Burthe,	S. Mulligan,
Joseph Bernet,	Frédéric Buisson

Les souscripteurs seront convoqués aussitôt que la liste sera fermée. — 2 avril—3

E. [illegible] H. Tricou a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son domicile au No. 256, rue [illegible] encoignure Hôpital. — 1 mai—1

QUARTIER GENERAL, 2me régiment de milice, Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1838.

Ordres spéciaux

LE colonel commandant le régiment, conformément à la loi approuvée le 10 mars 1834, [illegible] réorganisant dans le plus bref délai [illegible]

Une élection du capitaine, du lieutenant et du sous lieutenant de la seconde compagnie, aura lieu le 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, au café Washington, encoignure des rues Condé et Madison, pour les limites comprises entre les rues Orléans, Esplanade, Dauphine et Remparts, sous la présidence du major Castellano.

Une élection du capitaine, du lieutenant et du sous-lieutenant de la sixième compagnie, comprise dans les limites des rues Champs Elysées, d'Espagne, Levée et Amour, aura lieu le même jour et à la même heure, à la salle Franklin, à l'encoignure des rues Levée et Champs Elysées, sous la présidence du capitaine Barnett.

Une élection du capitaine, du lieutenant et du sous-lieutenant de la septième compagnie, comprise entre les limites des rues d'Espagne et Levée, et de la ligne inférieure de la ville jusqu'au lac, aura lieu le même jour et à la même heure au Free Port Hotel, rue de la Levée, près la presse à coton, sous la présidence du capitaine Jenkins.

Une élection du Capitaine, du Lieutenant et du Sous Lieutenant, de la huitième compagnie comprise dans les limites du côté Sud du Bayou St. Jean, en longeant la même ligne jusqu'au Pont du Bayou et remontant le chemin du Bayou jusqu'à la rue des Remparts, aura lieu le même jour et à la même heure, à l'Hôtel de Salvatory, au Bayou, sous la présidence du capitaine Holmes.

Une élection du Capitaine, du Lieutenant, et du Sous Lieutenant de la neuvième compagnie, comprise dans les limites du chemin du Bayou jusqu'à la continuation de la rue d'Espagne, et depuis la rue d'Amour, de manière à contenir tout le nouveau faubourg Marigny; aura lieu le même jour et à la même heure à l'Hôpital de Luxembourg, sous la présidence du capitaine Felton.

Une élection du Capitaine, du Lieutenant et du Sous Lieutenant de la dixième compagnie comprise dans les limites du Pont du Bayou au Lac comprenant tous les établissements du Bayou St Jean, du bout du chemin à coulisse, et du Lac Ponchartrain, aura lieu le même jour et à la même heure à l'Hotel Washington, au Lac à l'extrémité du chemin à coulisse, sous la présidence de l'Adjudant Marks.

Les officiers désignés pour présider ces diverses élections, devront s'y rendre en grand uniforme.

Dans le cas où aucune élection n'aurait lieu conformément à la loi, les places vacantes seront immédiatement remplies par des nominations, pour lesquelles on enverra les demandes au Quartier-Général.

Les officiers d'Etat Major suivans ont été nommés et seront respectés en conséquence, savoir:

Henry H. Marks,	Adjudant
Doct. J. W. Thompson,	Chirurgien
Doct. F. Castro,	Aide Chirurgien

Ordre du Régiment.

En conformité avec l'ordre No 7 du Brigadier Général de la première Brigade, le second régiment s'assemblera en armes et équipement complet, le lundi 28 mai à 4 heures de l'après midi, sur la place Washington, Faubourg Marigny, pour être inspecté et passé en revue.

Les officiers commandans les différentes compagnies du régiment, les inspecteront réunies sur leurs lieux, avant la revue générale.

Par ordre de
W. T. THOMPSON
Colonel commandant le 2. régiment.
HENRY H. MARKS
Adjudant.

1 mai—3